

Décision

Générale

colonial

Décision n° 287 portant affectation de la camionnette T. P.3.

n° 287

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1940

Numéro JO
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro
31 mars 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision n° 1104 du 27 octobre 1939 affectant en commun au Service des pêches et au Service zootechnique la camionnette n° 3,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — La décision n° 1104 du 27 octobre 1939, affectant en commun au Service des pêches et au Service zootechnique la camionnette T, P, n° 3, est rapportée, Art. 2. — Le chef du Service des travaux publics, le chef du Service des pêches et le chef du Service zootechnique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, en tournée : L'Administrateur en chef des colonies, chargé de l'expédition des affaires courantes, H. JOURDAIN.